

histoire ou s'en rapprochaient. La réalité se manifeste maintenant et elle démontre que le ministre faisait erreur. La réalité de la situation fait qu'un grand nombre de marchands de l'Ouest du Canada sont ruinés.

C'est maintenant pour le Gouvernement le temps d'agir afin de sauver l'économie agricole, le petit marchand et toute l'économie canadienne d'un bout à l'autre du pays.

Je ferai une autre observation sur un des résultats qui peut découler de la dernière baisse du prix du blé. Le prix du blé n° 1 du nord est baissé à \$1.72 à Fort William-Port Arthur, et la commission du blé doit prendre 10c. ou environ par boisseau afin de payer les frais d'entreposage et d'exploitation.

Une voix: Le montant est de 4½c.

M. Argue: Ce chiffre est différent; il ne se rapporte pas du tout à la question. Par conséquent, la commission du blé, bien qu'elle se fonde sur une marge brute de 32c. pour le blé n° 1 du nord, doit acquitter une partie considérable de ses frais à même ce 32c. J'aimerais que le ministre du Commerce nous dise,—et je reprendrai mon siège s'il me fournit maintenant la réponse,—si l'on effectuera des versements provisoires à l'égard du blé de 1953? Je pose la question au ministre.

Le très hon. M. Howe: Bien sûr qu'on effectuera des versements provisoires.

Des voix: C'est bien; asseyez-vous!

M. Argue: J'aimerais que le ministre nous dise alors si nous pouvons nous attendre à ce qu'on effectue ces versements au cours de l'année civile 1954?

Le très hon. M. Howe: Oui.

M. Argue: Je suis content; nous faisons des progrès.

Des voix: Asseyez-vous!

M. Argue: Si nous continuons comme cela, je ne reprendrai jamais mon siège. Or nous faisons un peu de progrès. Le ministre peut-il nous dire quel sera le montant?

M. l'Orateur: A l'ordre.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, nous devons nous entendre. Que fera mon honorable ami, si je le lui dis? Il a dit qu'il reprendrait son siège et il ne l'a pas fait.

M. Argue: Disons vingt cents, et je vais m'asseoir.

M. l'Orateur: Il me semble que pour les questions et réponses, la meilleure façon de procéder consiste à laisser l'Orateur quitter le fauteuil pour que la Chambre, formée en comité des subsides, étudie les crédits du ministère du Commerce.

M. Harkness: Il ne faut pas interrompre l'enchère.

M. Argue: Un des résultats de la chute du prix du blé, je le répète, monsieur l'Orateur, est non seulement de rendre plus précaire la situation économique du cultivateur de l'Ouest, mais de provoquer une crise économique nationale. Il y a une chose dont je suis sûr. Il n'y aurait jamais eu 6,000 congédiements dans l'industrie de l'automobile il y a quelques jours si le cultivateur de l'Ouest avait pu écouler une partie raisonnable de sa récolte de 1953. Chaque fois que le prix du blé fléchit, chaque fois que le revenu du producteur de l'Ouest diminue, le chômage augmente au Canada et si l'on n'y porte pas remède, la réduction de 10½c. le boisseau du prix du blé canadien entraînera un accroissement du chômage. C'est ce que confirme une déclaration du Congrès canadien du travail, parue aujourd'hui dans les journaux, et d'après laquelle, compte tenu de la marche des événements et de la réduction du prix du blé, la déclaration faite par le Gouvernement canadien prédisant un regain de l'emploi pendant la seconde moitié de l'année paraît idiote. Le Conseil canadien du Travail, les membres des syndicats savent que le chômage s'accroît quand le revenu agricole décroît. Si le Gouvernement veut diminuer le chômage, il doit empêcher un nouveau fléchissement du revenu agricole. J'irai même plus loin et dirai qu'il lui faudra rétablir le niveau du revenu agricole.

Les Américains ont réduit le prix du blé de 10c. le boisseau, mais grâce à un gouvernement républicain et au soutien d'un Congrès républicain, nos voisins du Sud ont un prix de soutien paritaire pour les principales denrées agricoles, prix qui sera maintenu jusqu'en 1955. Donc, le cultivateur américain a la garantie, en dépit d'une réduction de 10c. par boisseau de blé, de toucher un prix supérieur à \$2.20 le boisseau. Le ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) peut hocher la tête.

Le très hon. M. Gardiner: Il s'établit aux neuf dixièmes de la parité.

M. Argue: C'est exactement ce que j'ai dit, il correspond aux neuf dixièmes du prix paritaire, soit à \$2.20 le boisseau. La situation du cultivateur des États-Unis est excellente. Le gouvernement républicain des États-Unis a une politique agricole qui est bien plus progressiste que celle d'un prétendu gouvernement libéral à la tête du Canada. Le prix du blé ayant baissé de 10c. le boisseau, le cultivateur canadien est sans protection. Le cultivateur canadien subit la perte et est pressuré. Celui des États-Unis jouit de quelque protection. Au cours des années, le parti